

FONDATION ALBERT FERRASSE FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

Conseil d'Administration

Président	Albert FERRASSE
Vice-Président délégué	Jean ARHANCET
Vice-Présidents	Jean-Louis BARTHÈS Henri GATINEAU Serge GROS
Secrétaire général	Jacques DUBOIS
Secrétaires généraux adjoints	Philippe CUBAYNES Daniel ROULET
Trésorier général	Patrick GAZÈRES
Trésorier général adjoint	Pierre NOURRIT
Administrateurs	Mlle M.A. ETCHART Mlle M. SEIB Pierre ALBALADEJO Pierre ARDURÉ Bernard BARRÈRE Paul CHALMETTE Daniel CHAZE Benoit DAUGA José DURIS Serge KAMPF Guy MAURETTE Jacques MOMBET Jean SOUBIELLE Jacques TALMIER



La Commission Solidarité lors d'une de ses trois réunions annuelles à Agen.

Pour nous contacter :

Jean ARHANCET
Tél. domicile : 05 59 62 29 66
e-mail : jean.arhancet@free.fr

Henri GATINEAU
Tél. domicile : 05 61 41 03 32

Jacques DUBOIS
Tél. portable : 06 08 88 65 36
e-mail : jdubois@ffr.fr

Voir au dos de cette page
le détail des aides financières



*"Donner à
la Fondation Albert Ferrasse-FFR
c'est
être solidaire des
grands blessés du Rugby."*

Le Conseil d'Administration

Le Président de la FFR, Bernard LAPASSET, assiste à toutes les réunions du Conseil.

Comité Technique Jean ENEMAN
Patrick de FRÉMINET
Francis PALMADE
Francis PAUL
Jean-Claude TARDIEU

Le Stade Toulousain est Parrain d'Honneur de
la Fondation Albert Ferrasse - Fédération Française de Rugby

AVANTAGES FISCAUX POUR LES DONATEURS

Si vous êtes un particulier assujéti à l'impôt sur le revenu

60% du don fait à la Fondation Albert Ferrasse-FFR sont déductibles de vos impôts dans la limite annuelle de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 50 € ne vous coûte que 20 €, compte tenu de la réduction d'impôt de 30 €. *Voir tableau ci-dessous*

MONTANT DE VOTRE DON	COÛT RÉEL APRÈS DÉDUCTION
50 €	20 €
75 €	30 €
100 €	40 €
250 €	100 €
etc.	etc.

Si vos dons dépassent la limite de 20% de votre revenu imposable, l'excédent est reportable sur les cinq années suivantes, ouvrant droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Si vous êtes une entreprise

60% du montant du don constituent, comme pour les particuliers, une réduction d'impôt dans la limite annuelle de 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'entreprise. L'excédent des dons d'un exercice est là aussi reportable sur cinq ans.

**La Fondation de France vous adressera
votre reçu fiscal.
Conservez-le précieusement pour le joindre à
votre prochaine déclaration de revenus.**

En outre, la Fondation de France est habilitée à recevoir pour le compte de la Fondation Albert Ferrasse-FFR vos donations ainsi que vos legs universels ou particuliers en **ÉXONÉRATION DE TOUT DROIT DE MUTATION**

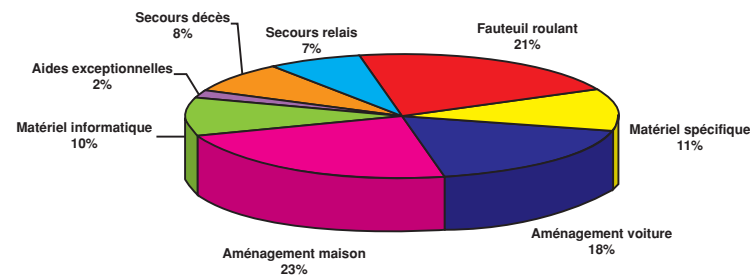
AIDES FINANCIÈRES ACCORDÉES PAR LA FONDATION ALBERT FERRASSE-FFR DEPUIS SA CRÉATION

Montant des aides financières par année

Année	Montant des aides en €
1993	93 515,28
1994	71 225,70
1995	121 311,30
1996	103 959,56
1997	126 973,74
1998	104 555,63
1999	139 179,85
2000	195 031,08
2001	232 129,55
2002	146 565,80
2003	171 881,00
Total	1 506 328,49 €

Montant des aides financières par type d'affectation

Affectations des aides	Montant des aides en €
Fauteuil roulant	311 120,53
Matériel spécifique	164 963,45
Aménagement voiture	269 947,26
Aménagement maison	343 231,07
Matériel informatique	145 645,95
Aides exceptionnelles	32 477,74
Secours décès	127 714,30
Secours relais	111 228,19
Total	1 506 328,49 €



BULLETIN DE SOLIDARITÉ

A remplir et à retourner à :

FONDATION ALBERT FERRASSE/FFR - 9, rue de Liège - 75431 PARIS CEDEX 09

Chèque à l'ordre de **FONDATION DE FRANCE - Compte n° 210222**

Nom (ou société)

Prénom

Adresse

Montant

Vous recevrez un reçu de déductibilité fiscale de la Fondation de France